

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur
De 0 € à 110 000 €	Forfait 6 825 €
De 110 001 € à 190 000 €	6.60 %
De 190 001 € à 600 000 €	5.85 %
A partir de 600 001 €	5.30 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

## LOCATION

Zone tendue

SUPERFIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 40 m <sup>2</sup>	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 40 à 60 m <sup>2</sup>	12 € dont 3 € pour l'EDL
> 60 à 100 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	10 € dont 3 € pour l'EDL

Zone Non tendue

SUPERFIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 30 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m <sup>2</sup>	10.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 50 à 70 m <sup>2</sup>	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 70 à 100 m <sup>2</sup>	9 € dont 3 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	8.5 € dont 3 € pour l'EDL

**Baux meublés :** Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

#### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux :

50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise  
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule séénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittances

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation** (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 02/02/2026

SARL HABITER 35 au capital social de 71 520 € - 321 641 326 RCS RENNES - TVA intracommunautaire : FR 00 321 641 326

Carte professionnelle 3502 2018 000 032 095 délivrée par la CCI Ille et Vilaine - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Contrat N°25845GES211 Gestion 1 000 000€) - N° Orias : 24007101

Adresse du siège social Groupe AJP : 38 route de Rennes - 44300 NANTES | Médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222

- 44505 LA BAULE CEDEX ; Accès direct au formulaire de réclamation en ligne : <https://recevabilite-mediations.medimmoconso.fr>